



Haja Jingeteh, ici avec son bébé, Yusufu Jingeteh, 2 mois, lave des vêtements dans des installations EAH récemment construites au centre de santé du village de Mongere, dans le district de Bo, en Sierra Leone. *Photo de Sam Phelp/UNICEF.*

Renforcer l'égalité entre les sexes pour l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène

La présente note d'information de SWA analyse les actions que les partenaires de SWA peuvent mener pour améliorer l'égalité entre les sexes dans tous les aspects de leur travail.

À propos des notes d'information de SWA

Les notes d'information de SWA analysent des problématiques de développement essentielles qui intéressent le partenariat. Elles se penchent sur les possibilités d'améliorer la compréhension de ces questions et proposent plusieurs mesures concrètes qui peuvent s'intégrer dans le travail collaboratif des partenaires de SWA.

Autres notes d'information :

[Ne laisser personne de côté](#)

[Intégrité, redevabilité et transparence](#)

Changements climatiques

Justification

Malgré les progrès significatifs accomplis ces dernières décennies, l'inégalité entre les sexes reste l'une des violations des droits fondamentaux les plus fréquentes à l'échelle mondiale. En dépit d'une attention et d'un engagement constants, y compris au travers de l'objectif des ODD sur l'égalité entre les sexes¹, aucun pays n'est encore parvenu à mettre fin à cette forme de discrimination.

Comme dans tous les autres domaines, on constate des inégalités entre les sexes dans l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Ces inégalités sont le résultat de constructions sociales sur les genres, qui reposent sur des stéréotypes préjudiciables au sujet des rôles et des responsabilités attribués aux femmes et aux filles dans les ménages et les communautés, et de facteurs biologiques qui affectent uniquement les femmes et les filles².

Les constructions sociales sur les genres assignent souvent aux femmes des tâches domestiques, comme collecter l'eau et s'occuper de la famille. Elles leur attribuent également des rôles dans le travail communautaire ou la santé. Les femmes représentent en effet 70 % des professionnels de santé, tout en n'occupant [que 25 % des fonctions de direction](#). Les constructions sociales intègrent aussi les stéréotypes sur la féminité, par exemple au sujet de la nécessité perçue pour les femmes de faire preuve de

¹ ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

² Dans la présente Note d'information, l'expression « les femmes et les filles » inclut toutes celles qui ont leurs menstruations et donnent naissance, y compris les transsexuels et les autres identités de genre queer.

modestie, ce qui peut avoir des répercussions sur les possibilités d'accès à l'assainissement et les lieux où les femmes et les filles peuvent se rendre.

Les considérations biologiques sont notamment liées à la menstruation, à la santé reproductive et aux besoins maternels, autant de facteurs qui expliquent que les besoins des femmes et des filles diffèrent de ceux des hommes, mais ne sont pas souvent pris en compte pour concevoir des installations d'eau et d'assainissement à domicile, dans des installations scolaires et de santé ou dans d'autres espaces publics. Les constructions sociales qui stigmatisent certains aspects des besoins des femmes en matière de santé sont également à l'origine d'une réticence à même simplement évoquer la santé des femmes, et encore plus à trouver des solutions.

L'eau et l'assainissement font partie des services de base dont tout le monde a besoin pour agir et vivre sa vie dans la dignité, l'autonomie et la santé. Les femmes et les filles sont confrontées à une discrimination systémique dans la plupart des domaines de leur vie. Le manque d'eau et d'assainissement constitue une difficulté supplémentaire qui limite leur capacité à occuper un rôle véritablement actif au sein de leur communauté, à se rendre à l'école ou au travail et, plus généralement, à s'épanouir et à poursuivre leurs projets de vie.

La suppression des inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement fondées sur le genre est essentielle pour parvenir à l'accès universel à ces services : la mission première de SWA. De même, l'accès universel à l'eau et à l'assainissement est un des éléments fondamentaux de la lutte pour l'égalité entre les sexes et la justice sociale.

[Selon des recherches](#) menées à travers le monde, la pandémie de COVID-19 a renforcé les inégalités entre les sexes dans tous les secteurs, y compris la santé, l'emploi et l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Dans un grand nombre de pays, les femmes sont surreprésentées dans les métiers à faible salaire et du secteur informel. Ce sont par ailleurs ces emplois qui risquent le plus de subir des perturbations. Les femmes ont donc moins de chances d'avoir droit à des congés de maladie ou familiaux payés tandis que la probabilité qu'elles bénéficient d'une assurance maladie ou de la sécurité sociale est plus faible. En outre, les fermetures des écoles et des garderies ont alourdi la charge de travail au sein des ménages, qui repose déjà principalement sur les épaules des femmes. Ce type de retombées liées aux épidémies ne constitue pas un phénomène nouveau. On a observé des situations comparables lors de l'épidémie d'Ébola ainsi que pendant d'autres crises de santé plus localisées.

La raison d'être du partenariat mondial multipartite SWA est de mobiliser ses partenaires afin qu'ils collaborent plus efficacement pour assurer l'accès à l'assainissement, l'eau et l'hygiène pour tous, en tout temps et en tout lieu. L'égalité entre les sexes est un élément indispensable de notre ambition collective.

Les Réunions de haut niveau de SWA affichent une diversité croissante et les femmes sont représentées dans l'ensemble des séances, aussi bien en tant qu'intervenantes principales que participantes aux tables rondes. Cette tendance répond à une augmentation marquée du nombre de femmes ministres responsables du secteur de l'eau et de l'assainissement dans de nombreux pays partenaires de SWA, ce qui illustre les progrès accomplis pour [réduire une partie du déficit de représentation des femmes dans des positions de leadership](#). La représentation de haut niveau n'est toutefois pas une panacée. Nous pouvons faire davantage d'efforts pour mettre l'accent sur les questions de genre dans notre travail, par exemple en prenant des engagements dans le

cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA et en favorisant une plus forte implication des femmes dans tous les aspects du travail des partenaires.

Alors que le partenariat renforce ses activités menées au niveau des pays, différents partenaires ont demandé au Comité directeur et au secrétariat de SWA des conseils spécifiques pour améliorer l'égalité entre les sexes grâce à leur travail. La présente Note d'information a pour objectif de combler cette lacune et de proposer aux partenaires de SWA des suggestions concrètes sur les mesures et les approches qu'ils peuvent adopter pour contribuer de façon plus volontaire et efficace à l'élimination des inégalités entre les sexes. La présente Note d'information accompagne et complète la Note d'information publiée par SWA en 2019, *Ne laisser personne de côté*, sur l'élimination des inégalités.

Qu'est-ce que le genre ? (Définition adaptée à partir de celle de l'ONUSIDA)

Le genre fait référence à un ensemble de normes, de rôles, de comportements, d'activités et d'attributs socialement interprétés qu'une société considère comme appropriés pour les femmes et les hommes et qui sont attachés à la masculinité et à la féminité et aux personnes s'identifiant comme transgenres ou d'identité de genre queer ou exprimant le genre sous d'autres formes.

La complexité de la question s'élargit avec la compréhension des identités de genre diverses : l'expérience interne et individuelle du genre profondément ressentie par une personne, qui peut correspondre ou non au sexe attribué à la naissance. Les préjugés fondés sur le sexe comprennent toute forme de stigmatisation, de discrimination ou de violence à l'encontre d'une personne en raison de son sexe, de son expression, de son identité ou de son orientation sexuelle. D'autres critères importants pour l'analyse socioculturelle incluent la classe, la race, la pauvreté, l'ethnicité, le handicap et l'âge. L'inégalité entre les genres fait référence aux inégalités des chances liées au genre, aux rôles et attentes sexospécifiques et à l'expression sexospécifique ; pour obtenir et gérer des ressources sociales, économiques et politiques, notamment l'inégalité dans la protection juridique (services de santé, éducation et droits de vote, par exemple). Il est important de noter que l'inégalité entre les genres détermine souvent spécifiquement le développement et les résultats en matière de santé, différenciés, inégaux et négatifs, entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons.

Dans la présente Note d'information, nous parlons « des femmes et des filles », mais d'autres identités de genre, y compris les hommes et femmes transsexuels et d'autres identités de genre non binaires ou queer, peuvent également être victimes d'exclusion et de discrimination fondées sur des concepts de genre. Cette interprétation de l'intersectionnalité contribue à identifier des inégalités multidimensionnelles et à expliquer en quoi différentes identités personnelles (genre, sexe, identité de genre, orientation sexuelle, état de santé, handicap, race, ethnicité, religion et âge, ainsi que les opinions politiques ou autres) peuvent affecter l'accès aux droits, aux possibilités et aux services, y compris l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Tout le monde doit être en mesure de réaliser ses droits fondamentaux à l'eau et à l'assainissement. Ainsi, tout refus d'accès en raison de stéréotypes de genre constitue une violation des droits de la personne. La définition des stratégies et des approches pour mettre fin aux inégalités doit s'appuyer sur les différentes causes de discrimination.

Que signifie parvenir à l'égalité entre les sexes ?

L'égalité entre les sexes et l'accès à l'eau et à l'assainissement, tels qu'ils figurent dans les ODD

L'élimination des inégalités entre les sexes est un pilier des ODD. L'ODD 5 formule ainsi un engagement spécifique à atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. [L'égalité entre les sexes est un élément clé](#) de tous les autres ODD et on la retrouve dans [45 cibles et 54 indicateurs des ODD](#). Dès lors, si nous voulons nous assurer d'atteindre les ODD, les femmes et les filles doivent pouvoir s'engager et prendre part aux prises de décisions et aux actions.

Nous ne pourrions atteindre l'ODD 6 sur l'eau et l'assainissement d'ici à 2030 que si toutes les femmes et toutes les filles ont accès à des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène adéquats. Par ailleurs, ces services sont aussi essentiels à l'ODD 6 qu'à l'ODD 1 sur la pauvreté, l'ODD 2 sur la faim, l'ODD 3 sur la santé et l'ODD 4 sur l'éducation.

Les cibles de l'ODD 5 intègrent des aspects pertinents pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, y compris les cibles sur la réduction du travail non reconnu et sous-valorisé des femmes³. Les besoins des femmes et des filles sont soulignés dans la cible 6.2 des ODD et figurent implicitement dans la cible 6.1⁴.

Cependant, les indicateurs des ODD concernés ne permettent pas toujours de mesurer convenablement les questions de genre des ODD. Par exemple, l'indicateur pour l'ODD 6.2.1a relatif à l'assainissement porte sur la proportion de la population qui utilise des installations d'assainissement améliorées, mais ne réclame pas d'informations sur les personnes du ménage qui y ont accès. Nous ne pouvons donc pas supposer que tous les membres d'un ménage disposent d'un accès égal.

Les inégalités entre les sexes dans d'autres secteurs ont des répercussions sur l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Malgré les progrès accomplis dans certains domaines de l'égalité entre les sexes, le monde est encore loin d'avoir atteint cet objectif collectif. Les femmes et les filles sont encore défavorisées dans pratiquement tous les aspects de leur vie. Par exemple, les résultats des femmes en matière d'éducation restent en retrait de ceux des hommes : elles affichent [des taux d'analphabétisme supérieurs](#) ainsi qu'une propension plus élevée à renoncer à leur scolarité. On note également que d'importantes disparités persistent dans les domaines étudiés par les femmes par rapport aux hommes : moins de femmes poursuivent leurs études en science et ingénierie, des cursus intéressants

³ ODD 5.4 : Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. Indicateur : 5.4.1 : Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence.

⁴ ODD 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. ODD 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, pour tous.

pour mener une carrière dans l'eau et l'assainissement. Lorsque des femmes choisissent ces domaines pour leurs études ou leur travail, elles sont souvent [victimes de discrimination et de stigmatisation](#). Dans certains cas, cela peut se manifester par l'absence des services les plus élémentaires sur le lieu de travail : par exemple, [les femmes n'y disposent pas de toilettes réservées](#).

La santé des femmes n'est pas prise autant au sérieux que celle des hommes. De nombreuses études ne tiennent en effet pas compte des différences biologiques qui entraînent différents symptômes et résultats pour les hommes [par rapport aux femmes](#). La santé menstruelle, reproductive et maternelle reste un domaine qui ne fait pas l'objet de suffisamment de recherches et est sous-valorisé, ce qui fait, par exemple, qu'il n'y a pas suffisamment de toilettes publiques disponibles pour la gestion des menstruations.

Les femmes continuent de travailler davantage et de [gagner moins que les hommes](#), elles sont donc [moins indépendantes sur le plan financier](#). Même au niveau des ménages, les décisions reposent sur le pouvoir d'achat et donc sur les priorités des hommes. Les données montrent que les femmes sont nettement plus enclines que les hommes à vouloir des latrines à usage domestique et que l'utilisation de latrines est même perçue comme castratrice dans certaines cultures. Pourtant, le [manque de pouvoir d'achat](#) interdit aux femmes d'avoir l'autorité pour prendre cette décision. Certains pays appliquent encore des législations qui limitent l'accès des femmes à la propriété foncière, aux financements ou au logement par rapport aux hommes, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'accès à l'eau et à l'assainissement et sur les décisions à ce sujet. Les femmes [ont également moins de chances](#) d'occuper des positions de pouvoir, aussi bien en tant qu'élues locales ou membres du gouvernement national, ce qui, une fois encore, a des répercussions sur la façon dont les politiques liées à l'eau et à l'assainissement sont conçues et validées.

Il existe aussi une fracture numérique entre les sexes, que la pauvreté aggrave et qui restreint l'accès des femmes et des filles à l'information, aux services financiers, aux services de santé, aux systèmes de paiement via mobile et bien davantage. [Des données de l'OCDE](#) montrent qu'à l'échelle mondiale, la probabilité pour une femme de posséder un smartphone est 26 % moins élevée qu'un homme (70 % en Asie du Sud et 34 % en Afrique).

Selon le dernier rapport d'ONU-Femmes, intitulé [Le Progrès des femmes dans le monde, 2019-2020](#), au niveau mondial, les femmes se chargent de trois fois plus de soins non rémunérés et de travaux domestiques que les hommes. Le fait de vivre en zone rurale, dans un ménage pauvre, d'être mariée et d'avoir de jeunes enfants [augmente la charge de travail que représentent les soins pour les femmes](#). Ces tâches non rémunérées comprennent les soins aux parents malades, souvent en raison d'un manque d'accès à un approvisionnement et un assainissement adéquats.

Dans la zone Asie-Pacifique, les femmes et les filles consacrent [11 fois plus de temps](#) aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés que les hommes, un chiffre qui comprend l'utilisation domestique et la gestion de l'eau et de l'assainissement. Ce sont les hommes qui prennent traditionnellement les décisions sur l'utilisation de l'eau en général, pour l'agriculture ou pour l'industrie, ainsi que sur le lieu où l'eau est mise à disposition du ménage et comment elle est utilisée. Ils ne tiennent alors pas compte des besoins spécifiques du ménage, puisque ce sont des « attributions » des femmes et sont donc considérés comme non pertinents pour les hommes.

Les changements climatiques et les actions nécessaires pour lutter contre leurs répercussions sont essentiels pour préserver et renforcer les progrès accomplis dans l'augmentation de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Des données probantes montrent que ce sont les femmes, les enfants et les personnes marginalisées et vulnérables qui subissent (et subiront de plus en plus à l'avenir) les retombées négatives les plus significatives des changements climatiques⁵. Alors que SWA renforce sa riposte contre les changements climatiques, les besoins des femmes et des filles doivent occuper une place centrale dans la lutte contre les effets des changements climatiques sur l'eau et l'assainissement ainsi que leur gestion.

Garantir l'accès universel à l'eau et à l'assainissement est également important pour traiter la violence fondée sur le genre dont sont victimes les femmes et les filles. Celles-ci indiquent avoir subi ou craindre des violences physiques, sexuelles ou psychologiques lors de l'utilisation de toilettes partagées dans les communautés et les écoles, ou en l'absence pure et simple de toilettes, qui les oblige à satisfaire leurs besoins à l'extérieur. Des [éléments de preuve](#) montrent qu'on a demandé à des jeunes femmes des faveurs sexuelles en échange d'eau ou d'un accès à l'assainissement. Des formations sur la violence fondée sur le genre, des audits sur la sécurité des latrines et d'autres outils peuvent [aider les acteurs](#) à identifier les points de vulnérabilité face à la violence et éviter les conséquences négatives potentielles liées à un défi aussi sensible et récurrent.

Les inégalités entre les sexes ne sont pas une fatalité. Elles sont le résultat de choix et de systèmes mis en place pour défavoriser les femmes. Les différences de traitement entre les hommes et les femmes peuvent être attribuées à des stéréotypes dans les rôles liés aux genres qui sont imposés par la culture et la société. Ces rôles liés aux genres se rattachent à des approches qui défendent souvent la « neutralité » de genre, mais qui, dans la pratique, ne parviennent pas à prendre en compte les besoins biologiques des femmes et des filles, ce qui entraîne une poursuite de la discrimination. Tout ce qui est « féminin », sur le plan de la construction sociale ou de la biologie, est sous-valorisé. Cette tendance a des répercussions concrètes sur les prises de décision et la répartition des ressources.

Le maintien des inégalités entre les sexes entretient un système où les capacités, les actions, les souhaits et les besoins des femmes et des filles sont considérés comme secondaires ou d'une valeur inférieure à ceux des hommes et des garçons. Cela a des implications spécifiques sur les décisions politiques et la distribution des ressources et contribue à déterminer quelles personnes sont invitées à participer aux processus décisionnels et quelles personnes y participent effectivement. L'eau et l'assainissement ne font pas exception à ces disparités continues. Les inégalités entre les sexes constituent un obstacle évident pour parvenir à assurer l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous, en tout temps et en tout lieu.

Les femmes, les hommes, les garçons et les filles doivent pouvoir choisir leur propre vie, prendre des décisions qui correspondent à leurs besoins, sans que des stéréotypes, des normes ou des rôles imposés par la culture ou la société les empêchent de réaliser leur potentiel ou les freinent. L'obligation de mettre fin aux discriminations fondées sur le sexe apparaît clairement dans les lois internationales sur les droits de la personne et elle intègre l'obligation de lutter contre les inégalités dans le domaine de l'eau et de

⁵ PNUD, Gender and Climate Change : Overview of linkages between gender and climate change (Genre et changements climatiques : vue d'ensemble des liens entre genre et changements climatiques), 2016.

l'assainissement. La [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) est le traité international sur les droits fondamentaux qui offre un cadre pour la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe. Elle intègre l'obligation de garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement.

L'eau et l'assainissement sont indispensables pour parvenir à l'égalité entre les sexes

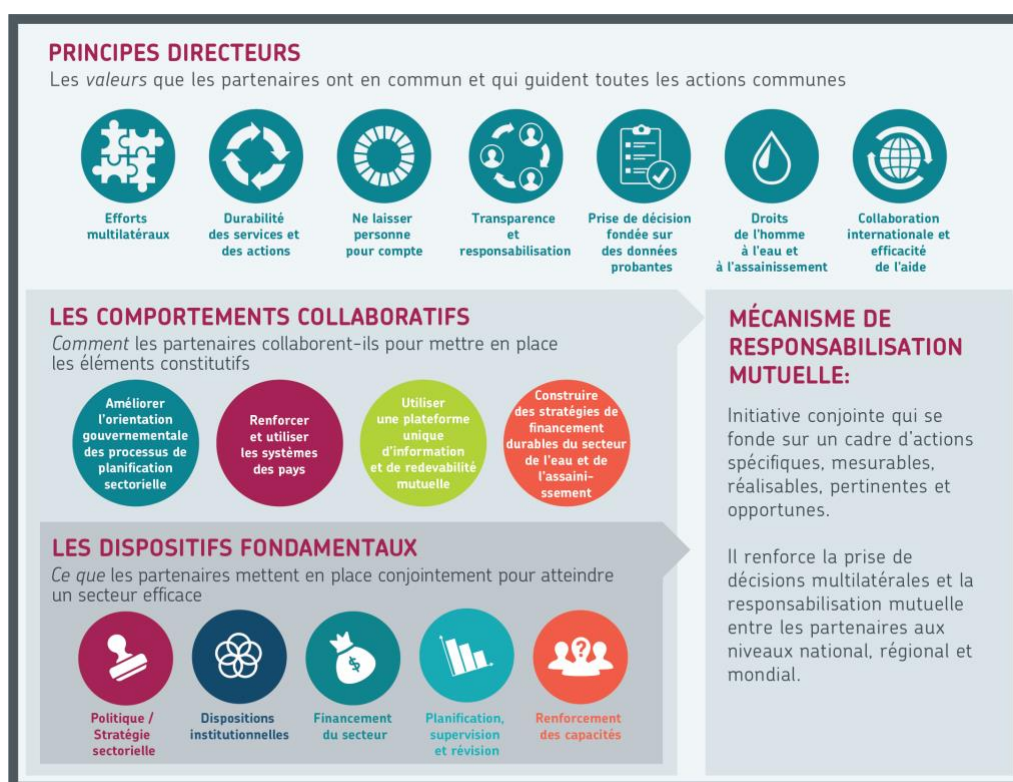
Pour parvenir à l'égalité entre les sexes, il faut agir au-delà du secteur de l'eau et de l'assainissement. Les discriminations contre les femmes et les filles affectent tous les aspects de leurs vies. Cependant, si les disparités d'accès à l'eau et à l'assainissement entre les genres ainsi que les différentes répercussions sexospécifiques de l'absence d'accès universel à l'eau et l'assainissement ne sont pas résolues, les efforts menés plus généralement pour parvenir à l'égalité entre les sexes sont voués à l'échec. L'accès universel garanti à l'eau et à l'assainissement est une condition préalable à davantage d'égalité entre les sexes. Il [permettra aux femmes et aux filles](#) de satisfaire leurs aspirations en dehors de chez elles ; d'accéder à des ressources et à l'autonomie financière ; d'échapper à la violence ; de prendre part aux processus décisionnels ; et d'exiger une répartition plus égalitaire des tâches domestiques.

Quel est le rôle de SWA ?

Puisque le travail du partenariat SWA est axé sur le soutien aux pays en vue d'atteindre les cibles liées à l'eau, l'assainissement et l'hygiène des ODD, il doit également permettre de s'assurer que les pays mettent l'accent sur l'accès aux services de base avant l'amélioration des services pour une minorité. C'est pourquoi les pays partenaires de SWA peuvent déterminer comment améliorer la vie des femmes et des filles grâce à un meilleur accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène et montrer la voie en définissant des stratégies solides pour remettre en cause certaines normes de genre et en soutenant le leadership et l'autonomisation des femmes. La définition de politiques qui tiennent compte des genres doit intégrer toutes les dimensions de l'accès limité (disponibilité et accessibilité physique et financière).

Intégrer le genre au cadre de SWA

Le partenariat Assainissement et eau pour tous a conçu le cadre de SWA pour favoriser une collaboration multipartite efficace au profit de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement solides et résilients pour permettre un changement durable. Ce cadre offre aux partenaires une base pour prendre des mesures afin d'aider à relever les défis liés aux inégalités entre les sexes. Les principes directeurs, les comportements collaboratifs et les dispositifs fondamentaux sont utiles pour encadrer les discussions sur les genres et l'eau, l'assainissement et l'hygiène. C'est de cela que traite la section suivante.



Les principes directeurs de SWA et le genre



Les sept principes directeurs de SWA sont les valeurs que partagent les partenaires et qui guident toutes leurs actions communes.

1. Efforts multipartites

Les bonnes politiques publiques ne peuvent être conçues et correctement mises en œuvre que si elles sont le fruit d'efforts multipartites, qui rassemblent des gouvernements, mais également des organisations de la société civile, le secteur privé, des partenaires de développement et des institutions universitaires. Il faut entendre et écouter les voix des femmes et des filles au sein de chacun de ces groupes de parties prenantes. Pour cela, il faut peut-être définir des quotas sur l'engagement des femmes dans les processus multipartites et/ou créer des espaces dédiés à l'écoute de la parole des femmes. Dans le cadre de la campagne [What Women Want](#) (Ce que veulent les femmes) 2019, 1,2 million de femmes à travers le monde ont été interrogées sur leurs priorités. L'accès à l'eau et à l'assainissement est arrivé en deuxième position, derrière des soins respectueux et dignes.

Il est important d'identifier les obstacles qui limitent l'implication des femmes et des filles dans les processus décisionnels afin d'inventer des solutions appropriées. Par exemple, certaines raisons culturelles expliquent peut-être le fait que les femmes ne peuvent pas participer aux prises de décisions, ou bien qu'elles ne disposent peut-être simplement pas de suffisamment de temps libre pour participer aux discussions nécessaires.

Les partenaires de SWA eux-mêmes peuvent faire preuve de discrimination, sans s'en rendre compte, à l'encontre des femmes et des filles, ce qu'un audit sur le genre pourrait mettre au jour. Les organisations de la société civile qui se concentrent sur les femmes et d'autres communautés marginalisées ou vulnérables et sont dirigées par ces catégories de personnes peuvent apporter une contribution particulièrement importante. Malgré cela, elles sont souvent oubliées par le secteur de l'eau et de l'assainissement. Une meilleure collaboration augmente le nombre de possibilités et les chances de succès.

2. Durabilité des services et des mesures

Lorsque les services ne sont pas adéquats ou durables, les premières personnes affectées sont les plus pauvres ou les plus vulnérables, étant donné qu'elles seront les moins à même de s'adapter quand il le faudra. Dans le monde entier, les femmes et les filles continuent d'être surreprésentées dans ces catégories.

Étant donné que les femmes et les filles sont généralement responsables de la gestion et de l'utilisation de l'eau et de l'assainissement dans le foyer, des services d'eau et d'assainissement durables sont essentiels pour permettre de réduire leur charge de travail et pour que l'absence d'eau et d'assainissement n'ait pas de répercussions disparates et sexospécifiques (par exemple pour les responsabilités liées aux soins).

Il faut s'appuyer sur les données issues de tous les utilisateurs des services pour garantir leur durabilité et leur facilité d'utilisation. La création de politiques, d'institutions, de prévisions financières et de budgets qui impliquent les femmes et les filles est indispensable pour garantir que tous les types de services sont exploités et gérés de façon adéquate et appropriée.

3. Mettre fin aux inégalités pour ne laisser personne de côté

En matière de genre, ne laisser personne de côté signifie travailler pour mettre fin aux inégalités entre les sexes. Pour améliorer la vie des femmes et des filles et parvenir à l'égalité entre les sexes, il faut tenir compte de leurs différents besoins biologiques à différentes étapes de la vie et satisfaire ces besoins. Il faut également garantir le respect de normes minimales en matière de couverture, d'accès, d'utilisation et d'efficacité des services. L'assurance d'un niveau de base minimum pour l'accès aux services constitue un outil puissant et efficace pour mettre fin aux inégalités, en particulier entre les sexes, compte tenu du rôle et des responsabilités des femmes et des filles dans la plupart des sociétés. Pour atteindre l'égalité entre les sexes, il faut remettre en cause les normes de genre et les remplacer par des normes positives.

Les pays et les situations qui présentent le plus de retard vers l'accomplissement des cibles des ODD réclameront un soutien particulier. De nombreux pays disposent en

outre de lois spécifiques sur l'égalité entre les sexes qui n'intègrent pas forcément expressément l'accès à l'eau et à l'assainissement, mais qui peuvent être utilisées et avoir un effet sur l'accès des femmes à ces services.

4. Transparence et redevabilité

La transparence pour toutes les questions de gouvernance, en particulier pour les processus de planification et de budgétisation, contribue au renforcement de l'égalité entre les sexes, notamment parce qu'elle améliore la redevabilité pour que tous les acteurs respectent les plans et les budgets. Les personnes qui ne disposent pas d'un accès adapté à l'eau et l'assainissement doivent être au courant des plans destinés à améliorer ces services. Elles doivent aussi être en mesure d'actionner des mécanismes de plainte si ces plans ne sont pas concrétisés ou adaptés. La redevabilité est également un outil fondamental pour aider les personnes à accéder à leurs droits, car elle pousse les gouvernements à être plus attentifs aux populations défavorisées et marginalisées. La redevabilité renforce également la capacité des gouvernements à créer les bons systèmes et les institutions nécessaires pour fournir les services, ce qui permet de tracer une trajectoire claire vers l'égalité entre les sexes et de l'intégrer aux politiques et aux programmes nationaux.

5. Prises de décisions fondées sur des éléments de preuve

Si les prises de décisions fondées sur des éléments de preuve sont importantes, il est également essentiel de veiller à ce que ces éléments ne reposent pas sur des données qui ignorent les répercussions sexospécifiques.

Les lois et les politiques sont généralement rédigées de façon à être indépendantes des considérations de sexe. Elles peuvent toutefois générer, sans le vouloir, des résultats différents pour les femmes et les hommes en raison de leurs rôles respectifs dans la société, de leurs réalités biologiques et des personnes responsables des prises de décisions. Par exemple, une politique qui limite l'accès à l'eau au domicile aura plus de retombées négatives sur les femmes, étant donné qu'elles sont responsables de la gestion de l'eau dans les ménages, pour la cuisine, le nettoyage ou les soins. De même, une politique destinée à construire des toilettes sans réflexion adaptée pour tenir compte des exigences liées à la gestion de la menstruation ne satisfera pas les besoins des femmes et des filles.

Pour contrebalancer ces effets, il faut tirer les leçons de l'expérience et analyser les questions de genre pour comprendre les répercussions des politiques sur l'accès à l'eau et l'assainissement afin de garantir qu'elles œuvrent en faveur de l'élimination des inégalités et non contre cet objectif.

Les gouvernements doivent également rassembler des éléments de preuve pour identifier les personnes exclues des services et les raisons de leur mise à l'écart afin de concevoir les meilleures stratégies possibles pour mettre fin à ces inégalités. Les mécanismes de collecte de données actuels, comme les recensements nationaux, peuvent être élargis pour garantir la disponibilité de données probantes sur les genres.

6. Droits fondamentaux à l'eau et l'assainissement

La protection des droits fondamentaux des femmes et des filles est essentielle pour réaliser les droits fondamentaux à l'eau et l'assainissement. Les normes de genre, fondées sur des pratiques discriminatoires, placent la responsabilité de la gestion de

l'eau et de l'assainissement dans les ménages sur les épaules des femmes et des filles, alors qu'elles ont moins de chances d'être incluses dans les prises de décisions liées à l'eau et à l'assainissement. Pour garantir l'égalité des droits à l'eau et à l'assainissement, il faut prêter attention aux différences biologiques des femmes et des filles, y compris en matière de menstruation et de grossesse.

La possibilité pour les femmes et les filles de profiter d'autres droits fondamentaux est également affectée par le déni des droits à l'eau et à l'assainissement, y compris pour la santé, le logement, l'éducation et le travail. Parvenir à l'égalité entre les sexes profite à tous les droits fondamentaux.

Garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement est une obligation qui figure dans la Convention sur [l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#), et cette obligation est renouvelée dans plusieurs déclarations, engagements et rapports sur l'eau et l'assainissement ainsi que l'égalité entre les sexes⁶. Plus particulièrement, le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement a consacré un rapport spécifique à la question de [l'égalité entre les sexes](#).

7. Collaboration internationale et efficacité de l'aide

De nombreuses organisations internationales et régionales disposent de politiques spécifiques sur les questions de genre, qui imposent de tenir compte des besoins et des rôles des femmes et des filles et de faire progresser l'égalité entre les sexes dans tous les aspects de leur travail. Ces politiques sont le plus efficaces lorsqu'elles s'intègrent pleinement dans les politiques, les plans et les programmes sur l'eau et l'assainissement au lieu d'être ajoutées après coup. La collaboration internationale doit également tenir compte de l'intersectionnalité et des différentes expériences des femmes en matière d'engagement dans le secteur EAH, aussi bien en tant qu'ingénieures, que décideuses politiques, prestataires de services, ou bien utilisatrices.

Les dispositifs fondamentaux de SWA et le genre



⁶ Voir, par exemple, le Programme d'action de Pékin (1995) ; l'objectif 5 des objectifs de développement durable ; la recommandation générale 34 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sur les droits des femmes rurales (2016) ; ONU-Femmes, Le Progrès des femmes dans le monde 2015-16 : Transformer les économies, réaliser les droits.

Les dispositifs fondamentaux de SWA reprennent les **principaux éléments** dont le secteur doit disposer pour fournir des services durables et progressivement mettre fin aux inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement.

1. Politique/Stratégie sectorielles

Les politiques et les stratégies doivent tout particulièrement chercher comment répondre aux besoins et aux responsabilités des femmes et des filles, y compris leurs besoins spécifiques, comme la santé menstruelle et reproductive. Il faut également examiner les politiques et les stratégies afin de repérer des répercussions non souhaitées qui nuisent à l'égalité entre les sexes.

Les stratégies de mise en œuvre doivent traiter les questions d'inégalité entre les sexes de façon intégrée.

Liste de contrôle

- a. Votre pays a-t-il ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ? Des instruments régionaux pertinents sont-ils en place ?
- b. Y a-t-il des lois/politiques/réglementations en place qui reflètent les droits fondamentaux à l'eau et l'assainissement et interdisent la discrimination à l'égard des femmes ? Sont-elles appliquées et suivies et font-elles l'objet de comptes-rendus publics ?
- c. Les cibles sont-elles définies à l'aide de processus inclusifs ?
- d. Y a-t-il des cibles spécifiques sur l'amélioration des services pour les femmes, en particulier celles qui font partie de groupes marginalisés et défavorisés, en raison de leur emploi ou d'autres circonstances ? Sont-elles appliquées et suivies et font-elles l'objet de comptes-rendus publics ?
- e. Votre gouvernement dispose-t-il de politiques en matière de santé et d'hygiène menstruelles ?

2. Dispositions institutionnelles

Les systèmes et les dispositions institutionnelles pour la fourniture de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène doivent accorder aux femmes et aux filles une place centrale pour garantir qu'ils satisfont leurs besoins et luttent contre les inégalités entre les sexes. Les institutions doivent également veiller à ce que les femmes soient représentées dans leurs effectifs, à tous les niveaux. Elles peuvent pour cela utiliser leurs services de ressources humaines, au travers de certifications et de politiques de formation qui protègent l'emploi des femmes, et en encourageant le recrutement et l'ascension professionnelle des femmes dans leur organisation.

Lorsque des consultations et des plateformes multipartites sont prévues, des efforts clairs doivent être menés pour garantir la participation et l'engagement des femmes et des jeunes femmes. Si elles ne sont pas correctement représentées par les partenaires existants au sein de ces plateformes, il est recommandé d'en élargir les critères d'adhésion pour inclure des organisations, des réseaux et des associations de la société civile qui se concentrent spécifiquement sur les femmes et les questions de genre.

Il faut attribuer aux institutions des responsabilités précises en matière de fourniture et de suivi des services à destination des femmes et des filles qui ne bénéficient encore que d'un accès inadapté aux services.

Liste de contrôle

- a. Les institutions concernées font-elles des efforts explicites pour inclure les femmes et disposent-elles d'une approche spécifique en la matière ?
- b. Les institutions fonctionnent-elles en toute transparence, de façon participative et non discriminatoire, en réservant un espace pour les points de vue et les besoins des femmes ?
- c. Les femmes sont-elles représentées dans les processus politiques et autres et y participent-elles ?
- d. Les régulateurs peuvent-ils assurer le suivi de l'accès aux services selon les genres et réagir en conséquence ?
- e. Les employeurs du secteur de l'eau et de l'assainissement, comme les entreprises de services publics ou d'autres prestataires de service, disposent-ils de politiques en place pour encourager la participation des femmes dans les effectifs ? Des financements sont-ils disponibles pour appliquer ces politiques et sont-ils rendus opérationnels ?
- f. Les femmes disposent-elles de possibilités d'apprentissage et de formation pour améliorer leur rôle professionnel au sein des institutions ?
- g. Des données sont-elles disponibles pour suivre la participation des femmes dans les effectifs ?

3. Financement du secteur

Les besoins des femmes et des filles et les obstacles auxquels elles sont confrontées doivent occuper une place centrale dans les efforts destinés à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement, et les financements doivent également en tenir compte. Lorsque des budgets supplémentaires sont disponibles pour atteindre les femmes et les filles, ils doivent faire l'objet d'un suivi afin de veiller à ce qu'ils soient utilisés comme prévu. De même, les subventions et les programmes de prestations sociales doivent être adaptés en fonction des besoins des femmes et des filles et ils doivent aussi faire l'objet d'un suivi pour garantir qu'ils atteignent les bénéficiaires visés.

Le caractère abordable des services (sur le plan tarifaire et au-delà) doit être suivi avec attention et ajusté pour tenir compte des difficultés financières des femmes et des filles. Il faut également veiller à limiter une fiscalité excessive des produits d'hygiène menstruelle.

Lorsque des financements sont utilisés pour des mesures de promotion et d'incitation destinées aux petites et moyennes entreprises, ils doivent expressément cibler les entreprises et les coopératives dirigées par des femmes.

Liste de contrôle

- a. Les fonds consacrés à la promotion de l'égalité entre les sexes pour l'accès à l'eau et à l'assainissement sont-ils suffisants ?
- b. Les structures tarifaires et la politique de fiscalité de l'eau et de l'assainissement intègrent-elles des mesures en faveur du caractère

abordable des services, notamment au sujet de la situation des ménages dirigés par des femmes ainsi que des besoins des femmes en matière d'hygiène menstruelle et santé reproductive et maternelle ?

- c. Les budgets disponibles sont-ils utilisés de façon opportune et transparente ?
- d. Des financements sont-ils disponibles pour la formation et le renforcement des capacités des femmes et des filles, qui n'ont pas nécessairement eu la possibilité de jouer un rôle actif dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ?
- e. Des stratégies sont-elles en place pour garantir que les produits liés à l'eau, l'assainissement, l'hygiène et la santé menstruelle sont abordables ?
- f. Des services financiers, comme la banque et le crédit, sont-ils disponibles dans les mêmes conditions pour les femmes et les hommes, par exemple pour créer des entreprises d'eau et d'assainissement ?
- g. Des capacités budgétaires qui tiennent compte des questions de genre ont-elles été définies dans les services gouvernementaux responsables de l'EAH ?

4. Planification, supervision et révision

Le suivi et la révision des performances du secteur doivent inclure l'identification et le suivi de l'accès au secteur EAH ainsi que les mesures prises par le secteur (y compris les fournisseurs de services) pour garantir l'accès des femmes et des filles à des services abordables et sûrs.

Les données doivent être ventilées et analysées en fonction des inégalités entre les sexes, en tenant compte du fait que certaines inégalités sont aggravées par des facteurs liés au handicap, à l'âge, à des groupes ethniques ou indigènes spécifiques, à la langue, à l'emplacement géographique, au métier et à la pauvreté.

Liste de contrôle

- a. Les processus de planification et de révision sont-ils participatifs, multipartites et expressément ouverts aux femmes et aux filles marginalisées ou victimes de discrimination ?
- b. Y a-t-il des indicateurs et d'autres outils adaptés pour le suivi de l'égalité entre les sexes ?
- c. Une institution mandatée pour suivre l'inégalité entre les sexes existe-t-elle ?
- d. Les données pertinentes sont-elles ventilées, accessibles et rendues publiques ?

5. Renforcement des capacités

Les femmes et les filles sont souvent exclues des possibilités de formation et d'éducation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en raison de normes de genre, ce qui provoque d'importantes lacunes dans leurs connaissances et leur expérience. Ces normes, et les stigmatisations liées au non-respect des normes culturelles et sociales, ont des retombées négatives pour tous, pas seulement pour les femmes et les filles.

Il est important de garantir un environnement qui incite les filles et les femmes à étudier les sciences, les technologies, les mathématiques et l'ingénierie (et d'autres domaines où les élèves masculins sont généralement majoritaires) pour alimenter un réservoir de professionnels qualifiés dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène, combler les lacunes importantes du secteur en matière de ressources humaines et promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Encourager les femmes et les filles à s'inscrire à des formations et proposer un système de tutorat pour poursuivre leur formation et les aider tout au long de leur carrière sont des actions essentielles pour parvenir à plus d'égalité dans l'emploi. De même, des politiques solides en matière de congés parentaux, qui permettent aux hommes et aux femmes de disposer de congés identiques, sont fondamentales pour modifier les comportements relatifs aux femmes et aux enfants. Sur le lieu de travail, les installations, comme des latrines qui tiennent compte des besoins des femmes, et des politiques qui favorisent la gestion de l'hygiène menstruelle constituent également des outils clés pour rendre les métiers de l'eau et de l'assainissement plus attractifs pour les femmes.

Liste de contrôle

- a. Les décideurs ont-ils connaissance de l'importance d'augmenter la participation des femmes dans ces métiers ainsi que des discussions relatives au développement humain et économique, ou ont-ils été formés sur ces sujets ?
- b. Des campagnes de sensibilisation du grand public sur les pratiques discriminatoires envers les femmes et sur les moyens de s'y attaquer existent-elles ? Des quotas ont-ils été instaurés pour favoriser la formation et l'emploi des femmes ?
- c. Les organisations de la société civile s'engagent-elles à plaider pour les droits et la redevabilité au sujet des femmes et des filles ?
- d. Les organisations de la société civile s'engagent-elles à plaider pour les droits et la redevabilité au sujet des femmes et des filles, et bénéficient-elles de financements adéquats ?

Les comportements collaboratifs



Comportements collaboratifs

Les comportements collaboratifs de SWA décrivent comment les partenaires travaillent ensemble pour mettre en place les dispositifs fondamentaux.

1. Améliorer l'orientation gouvernementale des processus de planification sectorielle

Le leadership gouvernemental est fondamental pour atteindre l'égalité entre les sexes et les gouvernements doivent s'efforcer d'appliquer la parité dans leur représentation. Ils

doivent également inclure d'autres parties prenantes, qui peuvent disposer de davantage de connaissances et d'expérience pour repérer les inégalités entre les sexes et pour y répondre.

Les femmes et les filles doivent être impliquées dans la planification, la mise en œuvre et l'examen des politiques en matière d'eau et d'assainissement afin de garantir qu'elles sont appropriées et répondent aux besoins de tous les groupes de population, en particulier ceux qui ont été exclus dans le passé. Cela peut se traduire par des séances de conseil ou par une collaboration étroite entre les gouvernements nationaux ou locaux et des ONG, des instituts de recherche et d'autres partenaires en vue de concevoir les politiques et les stratégies les plus adaptées pour promouvoir activement la représentation des femmes et le leadership gouvernemental.

2. Renforcer et utiliser les systèmes nationaux

De nombreux pays ont créé des ministères des femmes ou des commissions nationales sur l'égalité entre les sexes, des entités qui peuvent fournir des informations sur les lacunes et les obstacles pour assurer l'égalité aux femmes et aux filles en matière d'assainissement. Ces commissions et ces ministères doivent s'engager directement auprès des ministères responsables de l'eau et de l'assainissement afin d'instaurer des axes de travail coordonnés.

Les partenaires de SWA (en particulier les OSC) ont un rôle important à jouer pour garantir que des systèmes et des plateformes EAH bien en place (par exemple pour la coordination sectorielle ou le suivi et l'évaluation) sont en mesure d'identifier les besoins des femmes et des filles et d'y répondre.

Les zones rurales et les taudis en zone urbaine nécessitent peut-être davantage d'assistance dans la conception de systèmes qui tiennent compte des besoins des femmes et des filles. Par exemple, les femmes dans les familles monoparentales dirigées par une femme doivent souvent prendre en charge beaucoup plus de soins que les hommes dans les familles monoparentales dirigées par un homme et pourtant, leurs revenus ont tendance à être inférieurs à ceux de leurs homologues masculins.

3. Utiliser une plateforme unique d'information et de redevabilité mutuelle

Les gouvernements doivent entretenir une plateforme d'information sur la participation des femmes, qui est ouverte, accessible et transparente et sur laquelle tous les résidents peuvent émettre des commentaires et des avis contraires, le cas échéant. Les voix des femmes et les filles sont moins souvent écoutées, mais elles doivent pouvoir s'impliquer dans le suivi pour garantir que les bons indicateurs de mesure de leur accès à l'eau et l'assainissement sont en place.

Les OSC et d'autres acteurs non gouvernementaux doivent également avoir la possibilité de fournir des informations et des clarifications lorsque des données sont potentiellement imprécises ou incomplètes. C'est un élément essentiel à l'efficacité des processus de redevabilité.

4. Construire des stratégies de financement durables du secteur de l'eau et de l'assainissement

Les programmes et les projets qui tiennent compte des genres et sont attentifs à ces questions doivent bénéficier de financements. Ces budgets doivent faire l'objet d'un suivi pour garantir qu'ils sont utilisés comme prévu.

Les investissements gouvernementaux, qu'ils proviennent de prêts de banques de développement, de subventions internationales ou de partenariats public-privé, doivent contribuer à améliorer la couverture des services de base et doivent intégrer la maintenance et l'exploitation.

Le caractère abordable des services (sur le plan tarifaire et au-delà) doit être suivi avec attention et des subventions croisées doivent être mises en place pour les ménages à faible revenu, qui ont souvent des femmes à leur tête.

La transparence et la prévisibilité des stratégies de financement sont essentielles pour garantir que les femmes et les filles en bénéficient comme prévu.

Intégrer l'égalité entre les sexes aux activités mondiales et régionales de SWA

Le partenariat travaille à l'échelle internationale, régionale et nationale et les partenaires de SWA peuvent prendre différentes mesures à chacun de ces niveaux pour parvenir à l'égalité entre les sexes.

Parmi ces possibilités figure l'intégration des approches et des contenus visant à parvenir à l'égalité entre les sexes dans ses webinaires, ses dialogues ministériels et ses séances organisées lors de conférences internationales et régionales.

a. Mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA

Le mécanisme de redevabilité mutuelle aide les partenaires de SWA à gérer des plateformes multipartites en leur donnant la possibilité d'échanger de façon constructive au sujet des priorités nationales pour atteindre les ODD.

Les engagements pris dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA doivent inclure des critères destinés à parvenir à l'égalité entre les sexes, à l'aide de financements ciblés ou en identifiant les bonnes pratiques pour améliorer l'accès des femmes et des filles à l'eau et à l'assainissement.

L'égalité entre les sexes dans la représentation doit également être tout aussi prioritaire pour ces plateformes multipartites que l'égalité d'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

b. Réunions de haut niveau

Les réunions de haut niveau de SWA constituent un forum multipartite qui permet des dialogues entre ministères et dans l'ensemble du partenariat sur les sujets qui aideront les partenaires à atteindre les cibles des ODD liées à l'eau et à l'assainissement. Le renforcement du travail des partenaires, l'échange de bonnes pratiques et l'identification des goulets d'étranglement qui freinent l'égalité entre les sexes doivent être intégrés à toutes les discussions lors des réunions de haut niveau. SWA s'engage à atteindre la parité dans la représentation lors des réunions de haut niveau, ainsi que dans les prises de décisions liées à ces réunions.

c. **Gestion des connaissances, webinaires et portail d'outils de SWA**

SWA dispose de différents outils de gestion des connaissances, comme des webinaires et un portail d'outils, qui permettent aux partenaires de partager des informations sur les progrès accomplis vers la réalisation des ODD et des engagements qu'ils ont pris. Les répercussions de l'inégalité entre les sexes, et les mesures prises par les partenaires pour y répondre, sont (et resteront) un élément fondamental de ces outils.

SWA peut travailler avec des partenaires disposant de connaissances et de réseaux, comme le Rural Water Supply Network (RWSN, Réseau rural d'approvisionnement en eau), pour renforcer l'enseignement de pair à pair entre les pays et les organisations et pour échanger des connaissances sur les efforts destinés à parvenir à l'égalité entre les sexes.

d. **Réunions du Comité directeur**

La politique mondiale de SWA est dirigée par le Comité directeur. Elle peut donc promouvoir l'égalité entre les sexes aussi bien dans le travail du Comité directeur que dans ses émanations et dans les pays et organisations partenaires de SWA.

Cela peut par exemple inclure l'élaboration d'une politique de SWA dédiée aux questions de genre ou l'identification dans l'ensemble du partenariat des coordonnateurs nationaux chargés de généraliser les questions de genre.

e. **Processus de l'ONU et Forum politique de haut niveau**

Les partenaires de SWA doivent travailler pour renforcer la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les réponses des gouvernements partenaires de SWA aux processus de l'ONU, comme le Forum politique de haut niveau. Le partenariat peut également apprendre auprès d'autres organismes de l'ONU consacrés au genre et travailler avec eux sur ces questions, notamment ONU-Femmes et d'autres partenariats multipartites comme le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

Intégrer « Ne laisser personne de côté » et l'élimination des inégalités aux activités à l'échelle nationale

Les partenaires de SWA peuvent également intensifier les efforts pour améliorer leurs politiques et leurs budgets en matière d'inclusion afin de parvenir à l'égalité entre les sexes.

Certaines approches que les partenaires peuvent envisager sont décrites ci-dessous :

1. *Participation* : renforcer les approches participatives, notamment en incluant les femmes et les filles aux processus de planification en vue d'atteindre les ODD (par exemple, sur des plateformes multipartites de planification et de révision). Les espaces de discussion dédiés à l'écoute et à la prise en compte de la parole des femmes peuvent également être utilisés dans cette optique. Garantir la participation des femmes et filles, et réserver en particulier un espace pour

l'engagement des groupes féminins traditionnels, afin que les femmes ne soient pas isolées au milieu de réunions autrement composées exclusivement d'hommes. Cela concerne tous les groupes de travail, les réunions de partenariat et les réunions de haut niveau dirigés ou promus par SWA.

2. *Données probantes* : effectuer une analyse des questions de genre pour mieux comprendre les obstacles auxquels les femmes et les filles sont confrontées en matière d'EAH ainsi que les répercussions pour elles de tout défaut d'accès.
3. *Suivi* : définir des indicateurs pour suivre les disparités et les progrès dans l'accès des femmes et des filles à l'eau et à l'assainissement, ainsi que les répercussions sexospécifiques du manque d'eau et d'assainissement. Par exemple, surveiller les absences au travail des femmes en raison des responsabilités pour des soins liés à des maladies transmises par l'eau. Une ventilation selon la richesse, le handicap, le groupe ethnique/religieux/social, l'emplacement géographique pourrait aider à mieux comprendre les défis croisés dans l'accès à l'eau et l'assainissement.
4. *Accès aux informations* : garantir l'accès aux informations sur des mesures spéciales qui s'appliquent aux femmes et aux filles, à l'aide des canaux qu'elles utilisent pour obtenir des informations. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur les professionnels de santé et d'autres agents communautaires et il faut veiller à ce que les informations ne soient pas uniquement transmises par écrit afin d'atteindre les femmes qui sont analphabètes.
5. *Politique, stratégie et planification* : encourager tous les pays partenaires de SWA à adopter des politiques, des normes et des cibles spécifiques pour parvenir à l'égalité entre les sexes.
6. *Redevabilité* : les partenaires de SWA collaborent pour intégrer des critères de genre aux engagements pris dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle.
7. *Financement* : créer des lignes budgétaires spécifiques utilisées pour améliorer l'accès aux services EAH pour les femmes et les filles, en tenant compte des difficultés spécifiques qu'elles subissent. Ces lignes budgétaires doivent faire l'objet d'un suivi pour garantir qu'elles sont utilisées comme prévu.
8. *Visibilité* : fournir des arguments pour améliorer la visibilité de l'eau et de l'assainissement dans toutes les politiques et stratégies plus générales qui ciblent les femmes et les filles, dans tous les secteurs, y compris la santé, l'éducation et l'élimination de la pauvreté.

Conclusion

Pour parvenir aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous, en tout temps et en tout lieu, il faut rendre prioritaires et accélérer les mesures qui ciblent les droits, les besoins et les priorités des femmes et des filles.

Des efforts spécifiques proactifs sont nécessaires pour impliquer les femmes et les filles ainsi que pour veiller à les inclure et à leur donner la priorité à la moindre occasion lors de la définition de lois, de politiques, de plans et de programmes.

Pour cela, tous les acteurs vont devoir identifier des pratiques discriminatoires qui existent peut-être depuis longtemps et sont ancrées dans les sociétés et les organisations, afin de pouvoir y répondre. Il faudra également repenser les investissements actuels en faveur des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour garantir que les besoins des femmes et des filles sont satisfaits. Des investissements adaptés permettront aux femmes et aux filles de mieux s'impliquer dans l'éducation, dans le travail et dans leur communauté afin que nous puissions tous nous rapprocher de l'égalité entre les sexes.

La réalisation des ODD dépendra de politiques inclusives qui tiennent compte des besoins des femmes et des filles. Des politiques qui autonomisent les femmes et les filles en font de véritables actrices du changement, aussi bien pour la gestion que pour la conception des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. En l'absence de changement significatif, l'inégalité entre les sexes, qui nuit aux ODD et ruine tant de vies, continuera d'avoir des effets négatifs pour nous tous.

Ressources

[Objectifs de développement durable, objectif 5](#) Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

[ONU-Femmes, Le Progrès des femmes dans le monde 2015-16](#) : Transformer les économies, réaliser les droits.

[WaterAid, Outils sur la violence, le genre et l'EAH.](#)

[L'égalité entre les sexes dans le Programme 2030](#) : Systèmes d'eau et d'assainissement tenant compte des questions de genre, Document d'information

[Rapport thématique du Rapporteur spécial de l'ONU au Conseil des droits de l'homme sur l'égalité entre les sexes](#), 2016, A/HRC/33/49.

[Genre et services d'approvisionnement en eau en milieu rural – leçons des membres du RWSN.](#)

[A Guide to Gender-Analysis Frameworks](#) (Guide sur les cadres d'analyse des questions liées au genre), March, Candida, Smyth, Ines et Mukhopadhyay, 1999 Oxfam GB et Practical Action Publishing.

Produit par SWA, mars 2021
info@sanitationandwaterforall.org